

JUIN 2021

LE LIEN MAREUILLAIS



SOMMAIRE

p 3	Histoire locale
p 4	Budget communal
p 6	Urbanisme - Voirie
p 8	Enfance - Jeunesse
p 15	Vie associative... face au COVID 19
p 17	Infos pratiques
p 19	Numéros d'urgence - État civil
p 20	Ça s'est passé dans la commune !
p 20	Agenda



LE MOT DU MAIRE

C'est avec un grand plaisir que j'ai signé le 25 mars dernier avec M. Benoit Brocard, préfet de la Vendée, Mme Brigitte Hybert, présidente de la communauté de communes Sud Vendée Littoral, et M. Dominique Bonnin, maire de Luçon, la 1^{ère} convention d'adhésion en Vendée au dispositif «Petites Villes de Demain».

Ce mécanisme de relance de l'état via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, doté de 3 milliards d'euros sur 6 ans (2020-2026), est destiné à la revitalisation des petites villes qui exercent des fonctions de centralité telles que Mareuil-sur-Lay-Dissais vis à vis de l'ancien territoire du Pays Mareuillais.

Concrètement, cela va nous permettre de recruter, en commun avec Luçon, un chef de projet de territoire qui, grâce à son appui en ingénierie, va nous aider à mettre en forme les projets de demain pour Mareuil-sur-Lay-Dissais.

Ces projets doivent permettre de soutenir ou de développer tout ce qui fait le dynamisme de notre cité, et leur mise en place aidée financièrement par l'État, vont nous permettre de dessiner le Mareuil de demain dans des domaines aussi divers que l'aménagement du centre bourg, les commerces de proximité, les mobilités (piétons, vélos, véhicules automobiles), en facilitant les liaisons nord-sud, la mise en valeur du patrimoine, ou encore l'habitat, les services publics, ou la santé.

C'est une réelle opportunité pour Mareuil-sur-Lay-Dissais de réaliser rapidement des projets, qui en temps normal auraient été hors de portée techniquement et financièrement.

En vous souhaitant à tous un bel été 2021.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Vincent Jules,
Maire de Mareuil-sur-Lay-Dissais



Dossier page 10
LE TOURISME



PERMANENCE EN MAIRIE

Mairie de Mareuil-sur-Lay-Dissais

17, rue Hervé de Mareuil 85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

Tél. : 02.51.30.51.05 / E-mail : mairie@mareuilsurlay.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h30-17h15

Mardi, mercredi, vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h15

Jeudi : 08h30-12h00

Samedi : 09h00-12h00

M^{me} ROMÉ Jeanne

Maire délégué de Dissais

SAMEDI MATIN

LES ADJOINTS :

M. GENDRONNEAU Patrice

Vice-Président de la commission : Finances - Développement économique - Commerce Artisanat - Agriculture

LUNDI ET JEUDI
DE 9H30 À 12H

M^{me} BAUD Patricia

Vice-Présidente de la commission : Urbanisme - Bâtiments publics - Cimetières - Environnement urbain et extérieur - Salle Othello

MARDI
DE 10H À 12H

M. COULLAUD Thierry

Vice-président commission : Communication - Vie Associative - Affaires scolaires - Restaurant scolaire - Camping - Piscine

MERCREDI
DE 9H À 12H

M^{me} DELAVERGNE Amélie

Vice-présidente commission : Culture - Fêtes et cérémonies - Tourisme

UNIQUEMENT
SUR RENDEZ-VOUS

M. FORGERIT Damien

Vice-président commission : Voirie - Réseaux Eau - Assainissement - Eclairage public

SAMEDI
DE 10H À 12H

Vice-président commission : Sports - Installations sportives et de loisirs

M^{me} GAUVRIT Laëtitia

Vice-présidente commission : Enfance - Jeunesse - Conseil des Enfants - Conseil des Sages

UNIQUEMENT
SUR RENDEZ-VOUS

M. le Maire vous reçoit sur rendez-vous.

Malgré les permanences, il est fortement conseillé de prendre rendez-vous avec les élus.

Vivre à Mareuil-sur-Lay entre 1820 et 1830

De 1820 à 1830, la France est en pleine restauration monarchique, de 1814-15 à 1824 le roi Louis XVIII règne, frère du roi défunt Louis XVI, puis à partir de 1824 jusqu'en 1830 son frère Charles X le remplace. Les conseils municipaux dépendent alors complètement de l'Etat, puisque toutes les décisions et nominations passent par le préfet. En effet, ce dernier nomme le maire, l'adjoint et les conseillers municipaux parmi les hommes payant un cens d'au moins 300 francs.

Le conseil municipal organise la vie de la commune. D'abord les rues et les ruelles doivent être nettoyées tous les samedi avant le coucher du soleil par les habitants devant leur maison jusqu'au milieu de la route. Il est interdit aussi de déposer dans les rues, du fumier pour des questions de gêne occasionnée et d'hygiène.

Après 21 heures l'hiver ou 22 heures l'été, les aubergistes et les cafetiers ne peuvent plus servir à boire aux habitants sauf aux voyageurs qu'ils logent pour la nuit. Il est interdit également de conduire dans les rues plus de deux chevaux à la fois. De plus, se baigner dans le Lay est aussi prohibé car cette activité était considérée comme « indécente », on pouvait être vu des espaces publics et privés. (21 juillet 1827)

Le 13 novembre 1826, le conseil municipal se prononce en faveur du rattachement des communes de Beaulieu sur Mareuil et de Saint André sur Mareuil à Mareuil-sur-Lay. Ensuite en 1828, le cimetière de Saint André est supprimé.

Dès 1822, la commune envisage de faire des travaux à l'église et au presbytère, ils coûteront 40 484 francs.

M. Delepine, architecte du département réclame la somme de 150 francs. Le conseil municipal refuse de s'acquitter de cette dette car l'architecte a affirmé devant plusieurs témoins, qu'il ne réclamerait rien.

De 1823 à 1826, 200 francs sont employés pour construire le pont du Marillet, et le vieux pont sur le Lay a été entraîné par la rivière, et est en partie démoli. Cette situation oblige un certain nombre d'habitants à faire le tour pour atteindre le bourg pour faire leurs courses.

Le 1^{er} août 1828, une chienne d'un habitant de la commune était enragée, elle a été poursuivie et tuée dans la commune de Dissais. Or elle a mordu d'autres chiens sur la commune. Les chiens de la commune doivent être enfermés ou attachés, les autres errants seront tués par les forces de l'ordre. En effet, à cette époque, on craignait que cet animal ne soit atteint de la rage, maladie incurable, et ne le transmette aux hommes.

Toutes ces mesures d'un autre temps, sont le reflet d'une époque, celle de la restauration monarchique et d'une certaine manière elles font écho à l'actualité...



Le budget général de fonctionnement de la commune s'équilibre en dépenses et recettes à 3 219 387 € en 2021.

Ce budget dégage un autofinancement de 594 002,32 € auquel s'ajoute un excédent de 550 984,98 € de l'année 2020 qui permet de faire un virement de 1 144 987,30 € vers la section d'investissement pour les travaux 2021.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total : 3 219 387,00 €

014 - Atténuations de produits (0%) : 1 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles (0%) : 2 000,00 €

042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (2%) : 78 717,18 €

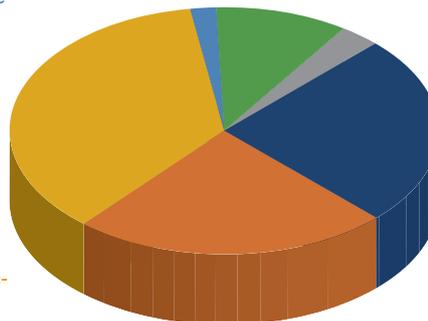
65 - Autres charges de gestion courante (10%) : 336 061,30 €

66 - Charges financières (3%) : 82 871,22 €

023 - Virement à la section d'investissement (36%) : 1 144 987,30 €

011 - Charges à caractère général (25%) : 802 000,00 €

012 - Charges de personnel et frais assimilés (24%) : 771 250,00 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Total : 3 219 387,00 €

013 - Atténuations de charges (0%) : 9 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (0%) : 0,00 €
76 - Produits financiers (0%) : 5,00 €

74 - Dotations, subventions et participations (26%) : 852 500,00 €

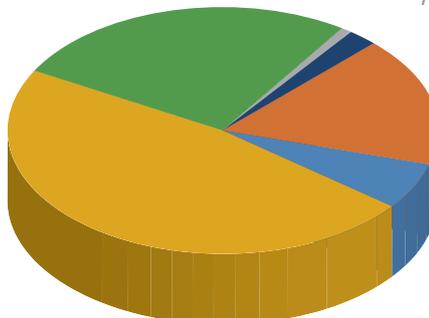
75 - Autres produits de gestion courante (1%) : 30 009,52 €

77 - Produits exceptionnels (2%) : 67 000,00 €

002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent) (17%) : 550 984,98 €

73 - Impôts et taxes (47%) : 1 515 987,50 €

70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses (6%) : 193 900,00 €



Le budget d'investissement s'équilibre à 2 229 556 € en dépenses et recettes.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Total : 2 229 556,00 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (0%) : 0,00 €

23 - Immobilisations en cours (24%) : 532 823,88 €

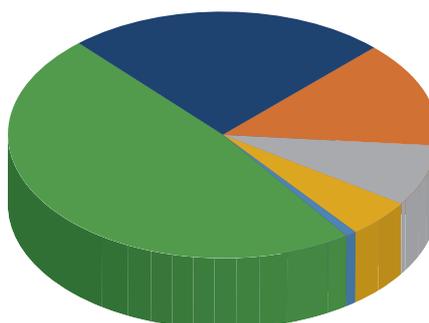
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (14%) : 305 986,23 €

16 - Emprunts et dettes assimilées (8%) : 183 645,89 €

21 - Immobilisations corporelles (48%) : 1 062 100,00 €

20 - Immobilisations incorporelles (5%) : 115 000,00 €

204 - Subventions d'équipement versées (1%) : 30 000,00 €



PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PRÉVUES POUR 2021 pour un montant total de : 2 229 556,00 €

Remboursement Capital des emprunts	183 646 €
Etudes	115 000 €
SYDEV	30 000 €
Achat de terrains	35 000 €
Travaux dans les quatre cimetières	125 000 €
Mise en place de cavurnes au cimetière Croix d'Yon	4 500 €
Clôtures grillagées complexe sportif	10 000 €
Travaux bâtiments école publique	20 000 €
Travaux bâtiments à l'hôtel de ville	26 000 €
Travaux toiture salle omnisport	30 000 €
Achat de bâtiment Terra Lacta, ex centre routier du Conseil Général, autre bâtiment	450 000 €
Travaux au camping	20 000 €

Travaux de voirie diverses voies communales	180 000 €
Panneau d'information électronique	23 600 €
Divers matériel	38 000 €
Travaux terrain de football	50 000 €
Sonorisation et vidéo projecteur salle du Lay et salle de conseil	25 000 €
Matériel Informatique	10 000 €
Mobilier	15 000 €
Création d'un City Stade	126 000 €
Aménagements paysagers RD 19	27 000 €
Travaux fin salle du Lay , Eglise début 3 ^{ème} tranche, début Centre Technique	379 824 €
Report 2020	305 986 €

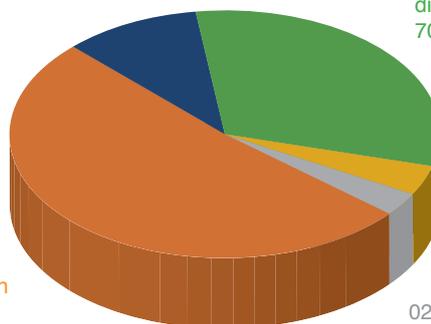
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total : 2 229 556,00 €

- 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (0%) : 0,00 €
- 041 - Opérations patrimoniales (0%) : 0,00 €
- 16 - Emprunts et dettes assimilées (0%) : 0,00 €
- 21 - Immobilisations corporelles (0%) : 0,00 €
- 23 - Immobilisations en cours (0%) : 0,00 €

13 - Subventions d'investissement (10%) : 227 365,29 €

10 - Dotations, fonds divers et réserves (31%) : 700 986,23 €



021 - Virement de la section de fonctionnement (51%) : 1 144 987,30 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (4%) : 78 717,18 €

024 - Produits de cessions (3%) : 77 500,00 €

SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS - 2021

ASSOCIATIONS	TRANSFERT CCSVL	COMMUNE
Action sociale		
Alcool assistance - Croix d'or		100,00 €
Centre de soins ADMR	10 700,00 €	
Don du sang		100,00 €
Jeunes sapeurs pompiers		350,00 €
Protection civile Moutiers s/Lay		200,00 €
Médailleurs militaires		50,00 €
Secours catholique	700,00 €	400,00 €
UNC - AFN		100,00 €
Culture		
Bibliothèque		800,00 €
Chorale la Clé du Lay		1 000,00 €
Harmonie de Mareuil		2 000,00 €
Jour de Fête		3 600,00 €
Terre d'antan		200,00 €
Enseignement-formation-éducation		
Lay mômes enchantés		700,00 €
OGEC école privée		89 030,77 €
MFR Mareuil sur Lay		500,00 €
MFR Mareuil sur Lay		126,00 €
MFR Pays né de la mer		18,00 €
MFR Bournezeau		18,00 €
MFR IFACOM la Ferrière		36,00 €
RASED Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficultés		210,00 €

ASSOCIATIONS	TRANSFERT CCSVL	COMMUNE
BTP CFA Vendée		90,00 €
Société des amis de l'école publique		200,00 €
Sports-loisirs		
Cyclo randonneurs		100,00 €
Gymnastique volontaire		350,00 €
Judo club	2 000,00 €	500,00 €
MSC école foot	4 800,00 €	
MSC football		3 500,00 €
MSC groupement de jeunes	15 500,00 €	
MSC volley	200,00 €	200,00 €
Tennis club	500,00 €	400,00 €
Twirling du pays mareuillais	500,00 €	
Twirling mareuillais	1 150,00 €	300,00 €
Sports nature		
La chasse de Dissais		100,00 €
La pêche « la carpe mareuillaise »	250,00 €	100,00 €
Associations autres		
C.L.I.C. Informatique		500,00 €
Comité de jumelage		1 000,00 €
Mareuil accueil		500,00 €
TOTAL	36 300,00 €	107 378,77 €

• **Cimetière de Beaulieu :**

Les travaux de mise en enrobé des allées principales sont maintenant terminés. Ce qui facilite l'accès aux personnes à mobilité réduite. Désormais les services techniques vont travailler sur les contours.



• **Cimetière de l'Aumônerie :**

Tout comme le cimetière de Beaulieu, les allées principales ont été mises en enrobé pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Une place de recueillement a également été créée au centre du cimetière et prochainement des bancs vont y être installés.

Les procédures de « concession en état d'abandon » se poursuivent sur le cimetière de l'Aumônerie.

Si vous trouvez une petite pancarte au-devant de votre concession, le service administratif de la Mairie est à votre disposition pour vous donner des explications sur cette procédure.



• **Cimetière de la Croix d'Yon :**

L'espace cinéraire a été agrandi avec la création de 4 nouveaux cavurnes, avant la mise en place d'une nouvelle allée complète.



Avant



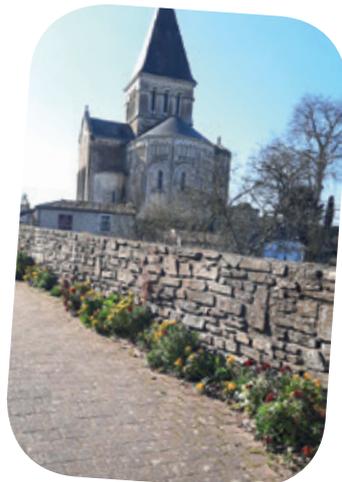
Pendant

• **Fleurissement :**

Pied de mur, issu de semis de l'automne 2020



La salle du Lay



RD 19 - Route des Moutiers-sur-le-Lay



Monument aux morts



• **Square des Amourettes :**
Taille et paillage des massifs



• **Peinture au sol :** Passages piétons, lignes de stationnement sur la place Clemenceau



• **Début des travaux de la Médiathèque**



POINT SUR L'ÉGLISE SAINT-SAUVEUR

Nous avons enfin reçu l'accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour lancer la troisième tranche des travaux de l'église Saint Sauveur.

Notre architecte, le cabinet ANTAK, doit encore finaliser avec les services de l'état le programme de restauration pour le dossier d'autorisation des travaux et nous devrions pouvoir lancer la phase de consultation des entreprises.

Quelques points techniques sur les protocoles de restauration à appliquer sont encore en discussion en souhaitant que cela ne retarde pas le lancement des travaux que nous espérons toujours voir débuter en fin d'année.

En attendant nous vous encourageons à participer financièrement en faisant des dons à la fondation du patrimoine qui nous accompagne depuis le début de la restauration sur ce vaste chantier où trois tranches de travaux restent encore à réaliser.

www.fondation-patrimoine.org/41526
Merci à vous pour votre générosité.

FONDATION DU PATRIMOINE *de donner!*
POUR LA RESTAURATION DE
l'Église Saint-Sauveur de Mareuil-sur-Lay-Dissais
Vendée



LE PROJET

UN PROJET D'URGE
La commune de Mareuil-sur-Lay-Dissais est située au Sud de l'agglomération de la grande région de Nantes.
L'ensemble des bâtiments de l'église Saint-Sauveur de Mareuil-sur-Lay-Dissais, construite au 13^{ème} siècle, est classé Monument Historique. Elle est inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.
L'église Saint-Sauveur est un édifice emblématique du patrimoine de la Vendée, classé Monument Historique.
Son état de conservation est alarmant. La toiture est en partie effondrée, les murs sont fissurés et les vitraux sont cassés.
L'Église Saint-Sauveur, inscrite au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, est en danger de disparition. Une restauration urgente est nécessaire.

LE PROJET DE RESTAURATION
En 2016, la commune et la ville de Nantes ont lancé un appel à projets de restauration de l'église Saint-Sauveur de Mareuil-sur-Lay-Dissais.
Il s'agit d'un projet de restauration de l'église Saint-Sauveur de Mareuil-sur-Lay-Dissais, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.
Le projet de restauration de l'église Saint-Sauveur de Mareuil-sur-Lay-Dissais est un projet de restauration de l'église Saint-Sauveur de Mareuil-sur-Lay-Dissais, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

BON DE SOUSCRIPTION
C'est de l'argent de poche qui fait la différence de l'Église Saint-Sauveur de Mareuil-sur-Lay-Dissais.
Sur l'Église Saint-Sauveur de Mareuil-sur-Lay-Dissais, nous avons collecté 12000€ de dons.
Le montant de votre don est de :
Nom et prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____
E-mail : _____
Téléphone : _____
Le montant de votre don est de : _____
C'est l'argent de poche qui fait la différence de l'Église Saint-Sauveur de Mareuil-sur-Lay-Dissais.
C'est l'argent de poche qui fait la différence de l'Église Saint-Sauveur de Mareuil-sur-Lay-Dissais.
C'est l'argent de poche qui fait la différence de l'Église Saint-Sauveur de Mareuil-sur-Lay-Dissais.

Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

Nouveau dépliant disponible en Mairie.

En ce début d'année 2021, malgré le contexte sanitaire défavorable aux rassemblements et aux festivités, la commission Enfance/ Jeunesse a poursuivi son travail, en étroite collaboration avec le CME (Conseil Municipal des Enfants).

Cette coopération a permis la concrétisation de certains projets que le CME souhaitait proposer aux Mareuillais.

Chaque sous-commission devrait voir ces ambitions concrétisées en 2021.

Retour sur les actions menées :



Pour aller plus loin, une entrevue a eu lieu avec la LPO Vendée (Ligue pour la Protection des Oiseaux).

Est à l'étude, ce jour, une demande de refuge collectivité pour notre belle commune.

Sous-commission sécurité



Sur le chemin des écoles, la sécurité est assurée par des agents communaux.

Autres usagers, prenez soin de nous !



Les actions à venir dans l'année :**Sous-commission
structure de jeux**

Tu aimes faire du sport, ou tout simplement passer un peu de temps avec tes amis ?

Bientôt un city-stade à ta disposition.

**Sous-commission
activités**

Tu souhaites y participer ?
Fais-toi connaître à l'accueil
de la mairie.

Sur inscription seulement.

En collaboration avec...



**Après-midi dessin à la mi-juin
dans les locaux de la mairie**

A l'image des membres du CCAS qui ont pris contact avec les personnes âgées et isolées, les élus de la commission Jeunesse ont partagé un temps avec quelques jeunes mareuillais âgés de 15 à 18 ans pour échanger sur leurs attentes. Certaines demandes seront étudiées.

En parallèle, en début d'année, lors d'une visioconférence, les membres de la commission Jeunesse ont pu échanger avec des membres de l'association Familles Rurales (dont le Président Franck Delavaud) et aussi avec La directrice de l'ALSH de Mareuil, M^{me} Julie Pain, au sujet d'une proposition d'animations pour les 11-14 ans.

Les élus soutiennent pleinement cette proposition et sont désireux de collaborer avec les membres de cette association.



P 10 – DOSSIER : LE TOURISME

(A BOUGE AU « CAMPING AU BORD DU LAY » ...

(ex-camping de La Prée)

Il fallait bien un changement de nom pour le retour de l'activité camping sur notre commune après une année 2020 totalement blanche.

Et aussi un changement de mode d'exploitation.

Le camping est ouvert depuis le 15 mai et le restera jusqu'au 15 septembre (sauf mesures éventuelles de précautions sanitaires liées à la COVID-19).

Situé en bordure du Lay très prisé, et des parcours nature tout proches, le camping est un lieu idéal de repos, de promenades champêtres, et de pêche loisir (les cartes de pêche sont disponibles à l'office de tourisme, 36 rue Hervé de Mareuil, et sur le site de l'AAPPMA locale, La Carpe Mareuillaise, www.carpemareuillaise.fr).

40 emplacements sont disponibles pour y planter sa tente, ou stationner sa caravane.



RÉSERVATIONS POSSIBLES

06 32 61 97 53

contact@baladefluviale-vendee.com

RENSEIGNEMENTS

<https://www.baladefluviale-vendee.com>

Reportez-vous à la grille des tarifs, qui comprennent aussi l'accès gratuit à la piscine et au mini-golf attenant.

TARIFS TTC 2021	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Emplacement + Électricité	18€	18€	20€	20€	18€
Garage mort	9€	9€			9€
Lavage machine	3€	3€	3€	3€	3€

Basse saison : mai - juin - septembre

Haute saison : juillet et août

Garage mort (caravane en stationnement sans présence des occupants) : pas en haute saison (juillet et août), mais des remises progressives en fonction de la longueur des séjours.

Le forfait emplacement et électricité est valable jusqu'à 6 personnes (adultes ou mineurs). Au-delà de 6 personnes, il faudra réserver un second emplacement.

Pour les emplacements hors numérotation : 5€ par tente, 2€ par véhicule et 3 € par personne (tarif groupe à partir de 10 personnes 5 € par tente et 2.5 € par personne).

... ET AU PORT DES GABBARRES

Proche du camping, les nouveaux responsables du camping ont acquis en propre, la base nautique du port des Gabarres, au bord du Lay.

Voici les activités pouvant être proposées du 15 mai au 15 septembre :

- Location de bateaux à l'heure ou à la journée (bateaux sans permis, électriques, à pédales, à rames).
- Location de bateau de pêche et/ou promenade, pour 4 - 5 personnes (aménagé et équipé de sondeur avec possibilité de louer des équipements de pêche).
- Restauration rapide "Food-Truck" + Bar, à consommer sur place ou à emporter, avec la possibilité de panier pique-nique ou de pack apéro à bord d'un bateau.
- Bar à vins (dans une grande remorque Food-Truck).
- Location de vélos VTT.



Contacts : 06 32 61 97 53 ou contact@baladefluviale-vendee.com

Renseignements : <https://www.baladefluviale-vendee.com>

LA PISCINE À NOUVEAU OUVERTE

Après une large remise à niveau des abords et des locaux, et le renouvellement et l'acquisition d'équipements divers, la piscine a repris du service depuis lundi 17 mai.

Les contraintes sanitaires sont susceptibles d'apporter des modifications au calendrier suivant, particulièrement en termes de créneaux d'utilisation à durée limitée et de jauge maximale.

Vous devrez vous renseigner en mairie ou sur le panneau d'affichage situé près de la piscine.

- **Jusqu'au mardi 15 juin**, son utilisation est dédiée aux IMS (Intervention en milieu Scolaire) dont les écoles mareuillaises peuvent profiter pour l'éducation à la natation. Les écoles de plusieurs communes voisines fréquentent aussi notre piscine en raison de la fermeture de la piscine de Sainte Hermine pour travaux pendant la saison 2021.
- **Du mercredi 16 juin au mardi 6 juillet**, ouverture à tous les publics uniquement les mercredi et samedi de 14h30 à 18h30.
- **Du mercredi 7 juillet au samedi 28 août**, ouverture tous les jours **sauf le dimanche** de 11h15 à 12h45 et de 15h00 à 19h00.
- **Du lundi 30 août au samedi 11 septembre**, ouverture à tous les publics uniquement les mercredi et samedi de 14h30 à 18h30.
- **Du lundi 30 août au mardi 14 septembre**, reprise des IMS à la rentrée scolaire.



TARIFS 2021	Individuel	Carte 10 bains
Colonies (par enfant)	1,80€	-
Enfant de moins de 6 ans accompagné	1,00€	8,40€
Enfant de 6 à 16 ans	2,00€	17,00€
Adulte	3,50€	30,00€
Visiteur (personne accompagnant)	Gratuit	Gratuit

RAPPEL DE QUELQUES REGLES A RESPECTER

- Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- Le port du maillot de bain est obligatoire. Seul le slip de bain est autorisé dans la piscine.
- Les animaux ne sont pas admis.
- Les atteintes à la tranquillité des usagers et les comportements déplacés feront l'objet d'une expulsion sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

Le règlement intérieur complet est affiché à l'accueil de la piscine. Merci de le consulter.

Privilégier le règlement en espèces. La piscine n'est pas équipée de terminal de paiement.

ZOOM SUR... LES VIGNOBLES MOURAT

Alors que l'été s'installe doucement en Vendée, nous apercevons chaque jour le paysage changeant des 170 hectares de vignes plantées à flanc de coteaux sur le territoire mareuillais, qui, petit à petit se voient étoffer de jolies pousses vertes puis de grappes que les équipes des Vignobles MOURAT cultivent avec soin. Le fruit d'un travail méticuleux de passionnés qui fait la richesse de chacune des bouteilles du domaine.

Parce que le partage, la découverte et la convivialité sont les maîtres-mots de la maison, Les Vignobles Mourat vous invitent, d'avril à octobre, à « Découvrir les vignobles autrement » avec ses balades œnotouristiques.

L'espace d'une journée, du mardi au samedi, à vélo ou en voiture électrique, partez en autonomie, carte en main pour une promenade bucolique, au vert, à travers les vignes.



AU PROGRAMME

- 10H** Départ du domaine, remise des vélos ou des clés des voitures électriques. Muni d'une tablette, la journée peut commencer.
- Après avoir pédalé (13 km) ou roulé en voiture (20 km), faites une halte au Moulin Blanc à Rosnay pour y déjeuner. Profitez des tables en plein air pour savourer un pique-nique élaboré à partir de produit frais, de saison, accompagné d'une première dégustation.
- Après une pause bien méritée, repartez en balade sur les routes de campagne avant de revenir au domaine (7 km).
- 15H30** Restitution des vélos ou voitures. Pendant 45 minutes visitez les chais et partez à la découverte des Fiefs Vendéens, de l'histoire de la Maison MOURAT et des techniques de vinification. Découvrez ensuite les différentes gammes à travers une dégustation guidée de plusieurs cuvées.

Une journée de détente et de découvertes en famille ou entre amis.

Les Vignobles MOURAT vous accueillent également gratuitement pour des visites et dégustations tous les jours en boutique de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h du lundi au samedi.

Tarifs : Vélo : 33€/pers. - Voiture électrique : 39€/pers.

Pensez à réserver à l'avance!



LES HÉBERGEURS DÉCLARÉS SUR NOTRE COMMUNE...

LE DOMAINE « LA FOLIE », AU LIEU-DIT « LA FOLIE »

Deux types d'accueil sont proposés :

- Accueil en formule « **chambres d'hôtes** » : **3 chambres** situées dans le LOGIS, avec salle d'eau et sanitaires privés dans chaque chambre pour un accueil de **7 personnes**. Demeure du XIX^{ème} siècle, au cœur d'un parc arboré.
- Accueil en formule « **gîte** » dénommé « Gîte La Petite Folie » pour **2 à 8 personnes**, en location saisonnière, avec grande terrasse couverte, en location à la nuitée (minimum 3 nuits).

Possibilité de louer l'ensemble de la propriété pour l'accueil de mini-groupe : familles, amis en courte durée (WE) ou autres durées.

Tous renseignements utiles sont sur le site internet des propriétaires : <https://www.vacances-vendee-mareuil.com>

Sur place piscine couverte, jeux extérieurs pour enfants, et accès direct aux chemins de randonnées.



GITE LA TREILLE DE BEAULIEU - 1 BIS RUE DU BOIS

Gîte saisonnier meublé classé 3 étoiles ★★★

Avec : Séjour, cuisine, 1 chambre, cour, jardin, parking fermé

Disponibilité : juin, juillet, septembre, (août est réservé en 2021)

Tarif haute saison : 300 € la semaine.

Pour tous renseignements complémentaires :
07.70.28.05.32 ou 02.40.80.04.06

CHAMBRES D'HÔTES LA SOURCE LE GRAND RETAIL

Corps de ferme rénové avec goût, vous offrant **trois belles chambres d'hôtes**.

Situé au cœur de la campagne et des vignobles. Vous serez séduit par le calme et la beauté des lieux.

- Une grande chambre de 40 m² pouvant aussi bien accueillir un couple ou une famille. Salle de bain privative avec une douche à l'italienne et deux vasques.
- Deux autres chambres peuvent accueillir deux personnes. Salle de bain privative.

Le petit déjeuner, inclus dans le prix, sera servi dans la cuisine ou sur la terrasse.

Le linge de lit ainsi que le linge de toilette sont à votre disposition. La cuisine, entièrement équipée, est à votre disposition si vous souhaitez vous préparer un repas ou un pique-nique.

Un grand jardin où vous pourrez profiter du calme, de la verdure et des animaux présents dans le parc.

Pour tous renseignements complémentaires : **M. LOIZEAU Thierry 06.20.91.48.12**



LES HÉBERGEURS DÉCLARÉS SUR NOTRE COMMUNE...

MAISON DE CARACTÈRE RÉNOVÉE POUR 5 VOYAGEURS

Idéale pour une famille avec une chambre parentale et 3 lits simples en mezzanine, toute équipée (nécessaire bébé inclus).

Au calme au fond d'une impasse, petite cour privative avec barbecue et table de jardin.

Pour tous renseignements complémentaires : **M. et M^{me} MARTINEAU 06.87.54.96.24**
ou par mail : **veronneau.martineau@gmail.com**



HÔTEL LE MAREUILLAIS

36 chambres dont 3 spécialement aménagées pour les personnes à mobilité réduite. Toutes équipées d'un téléphone, d'une télévision à écran plat, d'une connexion wifi et d'un double vitrage.

Toutes les chambres possèdent une salle de bains privative avec des articles de toilette gratuits et un sèche-cheveux.

A la suite des mesures sanitaires liées à la COVID 19, la restauration se fera uniquement sur réservation à partir du 9 juin 2021.

Pour tous renseignements complémentaires : **02.51.30.51.60**
ou par mail : **contact@hotellemareuillais.com**

<https://www.hotellemareuillais.com>



Ci-dessus les hébergeurs ayant répondu à notre sollicitation.

Rappel de la réglementation en vigueur sur les déclarations de meublés touristiques :

- Comme l'indique l'article L324-1-1 du code du tourisme : toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé.
- Mareuil-sur-Lay-Dissais étant une commune inférieure à 200 000 habitants, vous devez uniquement déposer la déclaration en mairie ou l'envoyer par RAR, sans attendre d'autorisation de la Mairie (formulaire cerfa n°14004*04).
- L'activité de chambre d'hôtes est limitée à 5 chambres et 15 personnes au maximum.
- Un gîte ne peut accueillir plus de 15 personnes. Dans le cas contraire, l'exploitant du gîte doit se conformer à la réglementation qui régit les hôtels et les établissements recevant du public (ERP) ainsi qu'à la réglementation en vigueur sur l'accessibilité aux personnes handicapées.
- Ne pas respecter cette obligation est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€.

Pour tout renseignement complémentaire sur l'activité touristique, contacter l'Office de Tourisme :
36 rue Hervé de Mareuil – 85320 MAREUIL-SUR-LAY-DISSAIS

Du 01 avril au 03 juin et du 01 au 30 septembre :
Mardi, jeudi, vendredi : 9h30 - 12h30 / 14h00 - 17h00

Du 01 juillet au 31 août : Du lundi au vendredi : 9h30 - 13h00 / 14h30 - 18h00





Une délégation Mareuillaise était attendue à Vivier-au-Court pour le W.E de la Pentecôte 2020.

Nos amis Ardennais avaient préparé notre séjour en nous réservant quelques bonnes surprises comme ils savent si bien le faire.

Les consignes sanitaires ont compromis cet échange si attendu, toutefois elles nous ont permis de nous accorder pour célébrer le 50^{ème} anniversaire du jumelage en 2022. A Vivier au printemps et à Mareuil début septembre.

MAREUIL ACCUEIL

Depuis mars 2020 nos activités se sont arrêtées. Une courte reprise en octobre nous a permis d'apprécier la salle du Lay : Taï Chi, danse, chorale et jeux, jusqu'à l'arrivée du 2^{ème} confinement. Tout est à l'arrêt sauf la marche et la danse dans le respect des règles sanitaires

Nous espérons et nous nous tenons prêt pour redémarrer nos activités avant l'été.

Les responsables.



Association pour le don d'organes et tissus humains

Depuis la crise sanitaire, notre association ne peut plus donner de conférences ni être présente sur les collectes de sang pour sensibiliser le public au don d'organes.

En attendant des jours meilleurs où nous pourrions de nouveau sensibiliser au don d'organes, il est toujours possible d'aller visiter le site de France ADOT 85 sur lequel vous pourrez lire des témoignages de personnes greffées et de familles de donneur. Ce site permet aussi de se renseigner sur le don d'organes, de tissus et de moelle osseuse et de demander sa carte d'ambassadeur de don d'organes. N'hésitez pas à le consulter et à prendre contact pour plus de renseignements.

FRANCE ADOT 85
Cité l'Enrilise - Bât E, Porte 8
10 rue d'Ulm - 85000 La Roche-sur-Yon.

Tél : 06.40.50.43.48
Mail : franceado85@orange.fr
Site : <http://www.france-adot.org>

Depuis le 7 mars 2020, date de l'organisation de son dernier spectacle avec le chanteur canadien Damien Robitaille et le groupe Grise Cornac, **JOUR de FETE** scrute, avec impatience, la réouverture des salles pour retrouver la chaleur du spectacle vivant.



Par des réunions, en visioconférence ou en plein air, par téléphone, par mails, les membres du CA ont programmé, annulé, remplacé, reprogrammé les spectacles prévus, tout cela plusieurs fois, pour arriver à ce résultat que nous espérons final.



Depuis le début de l'année, les protocoles sanitaires se sont succédés et les activités sportives ont été mises sous « cloche ». En dépit d'un retour à la vie de club plus habituelle, le Tennis Club a essayé au mieux de maintenir son école de tennis pour les jeunes. Pendant les vacances de Noël, et avant que la salle omnisports ne soit plus autorisée pour les activités sportives périscolaires, les jeunes ont enchaîné des séances d'entraînement avec Jean Yves SAVARY, le B.E. du club.

Les pouvoirs publics n'autorisent toujours pas la pratique du tennis en salle ! Pas d'entraînement et toujours pas de championnat et tournoi pour tous. La saison 2020/2021 se résumera surtout à des entraînements pour des jeunes et au tennis loisir. Petite consolation, la nouvelle formule des matchs libres proposée par la FFT permet désormais aux adultes et jeunes du TCM de se « chal-lenger ».

Les mois de février et de mars ont permis de retrouver le chemin des terrains extérieurs devenus plus praticables avec le soleil. Une nouvelle fois, nous profitons des vacances scolaires d'avril pour mettre en place des entraînements supplémentaires dans le cadre de l'école de tennis.

Le samedi 5 juin, le TCM organisera une journée de Découverte Tennis, un tennis pour tous, jeunes ou adultes, débutants ou non, en famille, avec ses amis... Une journée ludique et acces-sible à tous. Il y aura une raquette pour chacun !

Renseignements :
06 72 98 70 90 - tc.mareuil-sur-lay@fft.fr
<https://tennis-mareuil.sportsregions.fr/>



ARC-EN-CIEL - YOGA

En ces temps particuliers de pandémie, l'association Arc-en-Ciel n'est pas autorisée à proposer des cours de yoga en salle. Depuis plusieurs mois, notre professeure s'efforce donc de s'adapter au mieux pour continuer son activité. Un jeudi sur deux à 19h, Catalina donne rendez-vous à ses élèves devant leur écran, pour une séance d'1h15 depuis son salon. L'occasion de se retrouver pour maintenir le lien et surtout poursuivre une pratique devenue pour beaucoup indispensable. Les cours se déroulent via la plateforme Zoom et sont ouverts à tous les adhérents de l'année 2020-2021. Bien qu'utiles, ces séances en visio n'égalent jamais la pratique en présentiel et nous espérons pouvoir reprendre au plus vite.

Pour toute demande d'informations pour l'année 2021-2022, n'hésitez pas à nous écrire : arc-en-ciel-yoga@outlook.fr.



La qualité première d'un éducateur est de s'adapter à toutes les situations, nombre d'enfants, surface de jeu, conditions climatiques et depuis près d'un an..., le coronavirus et la réglementation imposée par le gouvernement pour continuer la pratique.

Le Mareuil SC depuis mars 2020 a toujours su s'adapter face aux contraintes imposées par la crise sanitaire, outre les périodes de confinement total où la pratique était interdite, le MSC a toujours conservé son activité en s'adaptant aux contraintes : pas de contact entre joueurs, exercices individuels, chacun son ballon, distanciation de 2 mètres, port du masque obligatoire à l'arrivée au complexe. Toutes les familles ont été sondées avant la mise en place du protocole sanitaire pour avoir leur avis sur les conditions de pratique.

La participation des enfants n'est pas totale, ce que nous comprenons parfaitement mais elle touche 70% de nos licenciés. Elle nous permet de conserver ce lien social auprès de nos adhérents qui est indispensable actuellement.

Sur le plan extra-sportif, toutes les animations, festivités proposées par le MSC ont été annulées. Dernièrement l'annulation du tournoi des jeunes du jeudi de l'ascension au vu des perspectives prochaines peu encourageantes.

La priorité dans les mois à venir, sera de préparer au mieux la saison 2021-2022, si vous souhaitez des renseignements, nous nous tenons à votre disposition soit par mail mcsfoot@gmail.com ou par téléphone Jérôme Roturier **06.21.50.57.90**



LAY MÔMES ENCHANTÉS

L'activité de notre association a été très nettement impactée par la situation sanitaire : nos principaux événements tels que le Bazar de Noël (bourse au jouets et marché local), le spectacle des enfants pour Noël, le carnaval, la fête de fin d'année et bien d'autres n'ont pas pu avoir lieu... autant de moments conviviaux, animés et joyeux qui ont dû être mis en veille... même nos réunions de bureau ont changé de visage, à distance, il a fallu s'adapter !

Malgré cela, nous avons souhaité dès mai 2020 accompagner les familles et les enfants dans ce contexte particulier en offrant à chaque enfant de l'école des livres et un marque-page.

Par ailleurs, cette période n'a pas été pour autant vide de projets, au contraire, nous avons concentré nos efforts sur le projet d'offrir des équipements de loisirs dans les cours d'école maternelle et primaire. Ainsi, avec le concours de la mairie, de l'école et des prestataires spécialisés, les enfants peuvent dorénavant profiter de nouveaux jeux comme une table de ping-pong et un jeu «morpion» XXL pour les grands, une station-essence et un marquage au sol pour les petits, ça fait du bien toutes ces couleurs !



Le contexte est compliqué mais nous remercions tous ceux qui continuent à participer à nos actions de vente à distance, qui, même avec les gestes barrières, se déroulent très bien et restent nécessaires pour conserver le lien.

Nous savons que nous nous retrouverons bientôt et nous saurons célébrer ces retrouvailles comme il se doit ! En attendant, continuez de suivre et partager notre actualité sur nos réseaux sociaux.



L'année de pandémie qui vient de s'écouler nous a obligés à modifier notre fonctionnement.

Nous avons reçu les familles sur rendez-vous pour éviter les rassemblements, nous avons aussi distribué les colis sur le parking pour respecter les gestes barrières.

Cette situation de contagion a engendré une augmentation des bénéficiaires. Pour cette raison, en 2021, nous faisons appel à tous les jardiniers qui auraient un surplus de production. Ils ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de nous offrir une partie de leur récolte. Pour cela, appeler la veille de nos distributions qui sont aux dates suivantes : les mercredis 26 mai 2021, 23 juin 2021, 21 juillet 2021, 8 septembre 2021, 6 octobre 2021, 3 novembre 2021 et 8 décembre 2021.

Numéro de téléphone : 06 04 59 99 05



COMMENT FAIRE OU REFAIRE CARTE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

- Vous pouvez faire votre pré-demande en ligne sur le site : www.service-public.fr.
- Notez ou imprimez le récapitulatif comportant le code barre, il vous sera demandé en mairie.
- Pour le passeport uniquement : achetez un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- Prenez RDV dans une mairie où le service est proposé : Luçon, La Roche-sur-Yon, Fontenay.
- Vous déposez votre dossier complet à l'agent qui procédera au relevé de vos empreintes digitales et qui vérifiera vos pièces justificatives.
- Vous êtes averti de la réception de votre titre.
- Vous allez le récupérer en mairie (certaines mairies demandent de récupérer le titre sur rdv).



POUR LA PROCHAINE RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022 :

Les dossiers d'inscriptions pour le restaurant scolaire ainsi que pour la garderie de l'école publique sont en ligne sur notre site internet : www.mareuilsurlay.fr

ATTENTION : inscriptions ouvertes uniquement jusqu'au 15 août 2021.

Si vous rencontrez un problème en ligne, ils sont également en format papier à votre disposition à l'accueil de la Mairie.



L'équipe de La Poste vous accueille 5 jours/7 pour proposer des services et des produits adaptés à vos besoins.

Retrouvez tous les services :

Vous pouvez y effectuer toutes **vos opérations courrier** : affranchissement, achat d'enveloppes prêt-à-poster, emballages colis...

La Poste vous propose également une gamme complète de **téléphonie mobile** : abonnements, forfaits bloqués, recharges, kit prépayés et un large choix de mobiles.

Un conseiller de **La Banque Postale** est à votre disposition sur rendez-vous, pour vous accompagner dans la gestion de votre argent au quotidien, de votre épargne, vous aider à la protection de vos proches et de vos biens ou encore vous épauler dans vos projets.

A compter du 5 juillet 2021, les horaires d'ouverture changent :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 10h - 12h30 et 14h30 - 18h00
Le samedi : 9h30 - 12h30

Adresse : 3 Place des Halles - Mareuil-sur-Lay-Dissais

Par tél : 36 31

Ou de chez vous, 24h/24 sur www.laposte.fr

RAPPEL DES RÈGLES PROPRES À PRÉSERVER DES NUISANCES EN MATIÈRE DE BRUIT DE VOISINAGE

Extrait de l'arrêté préfectoral :

... « Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords sont tenus de prendre toutes les dispositions pour éviter d'être à l'origine par eux-mêmes, par leur comportement ou par l'intermédiaire d'une personne, d'un animal ou d'une chose dont ils ont la charge, d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme...

Les activités de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisées par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore pour le voisinage tels que tondeuses à gazon bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ... ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

L'arrêté préfectoral dans sa globalité est consultable en Mairie.

MAISON FRANCE SERVICES - 43 bis rue du onze novembre - 85450 Chaillé-les-Marais
 maisondeservicesaupublic@sudvendeeilittoral.fr / 02.51.56.70.88 / 06.31.90.67.53
 du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h15 à 16h30



Qu'est-ce que c'est ? Pour tous les habitants : la possibilité sur un même lieu, d'obtenir des informations, d'effectuer des démarches relevant de plusieurs administrations ou organismes publics.

1 personne sera présente pour :

- Faciliter l'utilisation des services en ligne.
- Prendre des RDV avec les administrations.
- Vous aider dans les démarches administratives en ligne.

Equipements à votre disposition :

- Ordinateurs en libre accès.
- Accès internet et wifi / fax / téléphone.
- Imprimante / scanner / photocopieuse.

Les services disponibles :

- La CAF, la CPAM, la MSA, l'Assurance maladie, assurance retraite.
- Pôle emploi.
- ANTS (carte d'identité, passeport, carte grise...).
- Conciliateur de justice.
- Finances publiques / Impôts,
- ...

Les permanences itinérantes :

Semaines impaires :
 Mareuil-sur-Lay-Dissais - pôle social
 35 rue E. de la Boulaye
 Le jeudi de 13h30 à 16h30, tous les 15 jours



**ÉLECTIONS RÉGIONALES
 ET DÉPARTEMENTALES LES 20 ET 27 JUIN**

- Utiliser les dernières cartes électorales reçues à votre domicile.
- Rendez-vous dans le bureau de vote indiqué sur votre carte électorale.
- Une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter.

ATTENTION, le bureau de vote de la maison des associations est transféré à la salle du Lay, les autres restent inchangés.

- Vous ne retrouvez plus votre carte électorale ? Venez à votre bureau de vote avec votre carte d'identité.

REENSENEMENT À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

C'est obligatoire : il est à réaliser entre votre 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois suivant.

L'attestation de recensement, est délivrée sur présentation de :

- La carte nationale d'identité
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile



Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : S'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)



LA GENDARMERIE NATIONALE RECRUTE

La diversité des missions, les opportunités de carrière vous intéressent ? Le dynamisme, l'esprit de groupe, la camaraderie et la protection de la population sont des valeurs fondamentales pour vous ?

Rejoignez la Gendarmerie. Recrutement de **17 à 35 ans**, quel que soit votre niveau d'étude (de sans diplôme à BAC+5), pour des postes opérationnels ou dans le soutien administratif et technique.

Contactez votre centre de recrutement au **02.40.20.24.24**
 ou par mail : cir.nantes@gendarmerie.interieur.gouv.fr



LES SAPEURS-POMPIERS RECRUTENT : Pour faire face à un nombre croissant de sollicitations, le centre de secours de Mareuil-sur-Lay-Dissais a besoin aujourd'hui plus que jamais de forces vives. Aussi, femmes et hommes, à partir de 16 ans, peuvent s'engager au profit de la population en devenant sapeurs-pompiers volontaires.

Nul besoin d'être doté de compétences physiques exceptionnelles pour devenir Sapeur-Pompier volontaire. Si vous défendez des valeurs telles que l'altruisme et la solidarité et souhaitez être pleinement acteur d'une vie citoyenne, prenez contact auprès du Lieutenant Vincent BARAQUIN Chef du Centre de Secours de Mareuil-sur-Lay-Dissais au **06.22.39.53.54 / 02.51.28.78.13**



Grâce à l'application mobile de notre site internet www.mareuilsurlay.fr, vous pouvez retrouver toutes les informations importantes de la commune : dernières actualités, prochains événements, alertes travaux et incidents.

En utilisant le mode «push» vous recevez l'information en direct sur votre smartphone.

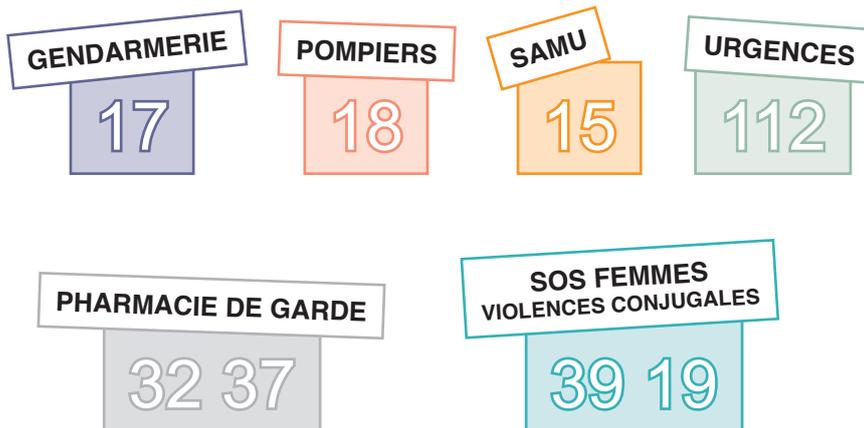
N'hésitez plus à la télécharger !

Elle est adaptable aussi bien sur App store que sur Play store.

La commune est toujours disponible sur sa page Facebook, où toutes les informations y passent au quotidien (Infos, articles de presse, messages communaux, chiens errants, perte d'objets...).



Alors ne perdez pas une goutte de l'info de votre commune, abonnez-vous à la page : Mairie de Mareuil sur Lay Dissais.



Naissances

- Angel VINCEDEAU 25 février 2021
- John LANG 23 mars 2021



Décès

- M. Claude FAVREAU (82 ans) 02 mars 2021
- M. CORTEZ Michel (79 ans) 14 mars 2021
- M^{me} PAPIN Jacqueline Vve. BLANCHARD (99 ans) 18 mars 2021
- M^{me} PELARD Marie-Josèphe (75 ans) 22 mars 2021
- M^{me} CAREIL Madeleine Ep. VALEAU (77 ans) 01 avril 2021
- M^{me} BAVARD Nicole EP. BRAILLY (75 ans) 03 avril 2021
- M. HERBERT Henri (90 ans) 04 avril 2021
- M. PICARD Raymond (92 ans) 09 avril 2021
- M. MICAUD Marcel (91 ans) 12 avril 2021
- M. BERTHOME Emile (91 ans) 16 avril 2021
- M. YOU Roland (90 ans) 22 avril 2021
- M. SARAZIN Maurice (84 ans) 02 mai 2021
- M^{me} BÉZIEAU Jeanne Vve. CLAVIER (88 ans) 03 mai 2021
- M^{me} RICHARD Alexandrine Vve. BIRON (88 ans) 03 mai 2021



- M. GIRARD Kevin - Mme BATAILLET Thyffany 27 mars 2021

**RAPPEL :**

- Une déchèterie est présente sur la commune, vous pouvez y déposer vos déchets végétaux ainsi que vos verres, sans les laisser sur les bords de route.
- Les ramassages d'ordures ménagères ne passent qu'une fois par semaine. Même si vous laissez les conteneurs sur le bord de la route le reste de la semaine, ils ne seront pas ramassés. De plus vous êtes en infraction (amende pouvant aller jusqu'à 50€).

Les poubelles doivent être sorties la veille des ramassages et rentrées le lendemain.



Une animation au moment des fêtes de Pâques a été organisée. Un grand merci à tous ces artistes en herbe pour leur imagination, leur créativité. Chacun a été récompensé par des chocolats.

ATTENTION, soyez attentif à la page Facebook de la commune et le panneau d'affichage pour la prochaine animation...

Peut-être à la rentrée scolaire de septembre...



Compte tenu de la crise sanitaire actuelle liée au Covid 19 cet agenda est évolutif au quotidien, merci à vous de vous rapprocher de notre site internet ou des associations pour avoir confirmation des manifestations.

Samedi 19 juin 2021

Marché des Producteurs – Place Clemenceau

Samedi 3 juillet 2021

Accueil des nouveaux arrivants

Vendredi 23 juillet 2021

Richard Cœur de lion, le Roi Troubadour – Eglise de Dissais à 21h00

Samedi 07 août 2021

Fête nautique

Samedi 4 septembre 2021

Forum des associations – de 09h à 12h Salle Omnisports